



Anomalie des calottes de la cuve du réacteur EPR de Flamanville

Position de l'ASN





Position de l'ASN

- **L'ASN a présenté sa position le 28 juin 2017**
 - à la suite de l'instruction commune de ses services et de l'IRSN
 - à la suite de l'avis du GP ESPN
- **L'ASN considère que les caractéristiques mécaniques du fond et du couvercle de la cuve sont suffisantes au regard des sollicitations auxquelles ces pièces sont soumises, y compris en cas d'accident**
- **Pour autant, l'anomalie de la composition chimique de l'acier conduit à une diminution des marges vis-à-vis du risque de rupture brutale**
- **L'ASN considère par conséquent nécessaire qu'EDF mette en œuvre des contrôles périodiques supplémentaires afin de s'assurer de l'absence d'apparition ultérieure de défauts**



Position de l'ASN

- **Fond de la cuve**
 - L'ASN constate que de tels contrôles sont réalisables sur le fond de la cuve
 - L'ASN considère qu'ils doivent donc être mis en œuvre

- **Couvercle de la cuve**
 - La faisabilité technique de contrôles similaires sur le couvercle de la cuve n'est pas acquise. L'ASN considère donc que l'utilisation de ce couvercle doit être limitée dans le temps.
 - L'ASN note qu'un nouveau couvercle pourrait ainsi être disponible d'ici fin 2024. Elle considère que l'utilisation du couvercle actuel est acceptable pour la sûreté jusqu'à cette date.
 - Dans ces conditions, l'ASN considère que l'utilisation du couvercle actuel ne pourra être autorisées au-delà de 2024.



